



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 13 septembre 2013

Compte rendu du conseil d'administration CANSSM du 12.09.2013

Une déclaration des administrateurs CFTC – CFDT – FO - CGT et CFE-CGC est faite. Voir en annexe.

Approbation du PV du 20.06.2013 :

Sans remarques des administrateurs, le PV est adopté à l'unanimité.

Information de la Direction :

Le Directeur retrace brièvement les différentes réunions de la commission de concertation sur l'avenir du régime minier et informe l'instance que la commission de gestion se réunira le 19 septembre prochain avec comme sujet une discussion libre et la mise en place d'une méthode de travail sur la COG 2014-2017.

Un échange a lieu entre les administrateurs et la direction sur l'opportunité ou non de réunir cette commission avant la date du 25 septembre où la commission RITTER se réunit pour la synthèse des travaux.

Fixation des subventions en matière de formation et information pour les fédérations syndicales :

Suite à la dénonciation de la convention financière par la CFE-CGC, la direction propose 3 hypothèses concernant la subvention.

- 1) Maintien de l'enveloppe attribuée par le CA en 2012 et baisse de 4,5 % pour les fédérations CFDT, CFTC, FO et CGT au profit de la fédération CFE-CGC.
- 2) Maintien de l'enveloppe attribuée par le CA en 2012 et baisse de 5000 € pour les fédérations CFDT, CFTC, FO et CGT au profit de la fédération CFE-CGC.
- 3) Réduction de l'enveloppe de 6 % attribuée par le CA en 2012 pour l'ensemble des fédérations.

A l'issue de cette présentation, les administrateurs des fédérations font une autre proposition, à savoir :

- Maintien de l'enveloppe fixée par le CA en 2012
- Paiement de la 2^e partie à hauteur de 75 %
- Présentation avant le conseil de décembre pour un accord entre les fédérations sur le solde.

Ces trois propositions sont votées pour l'ensemble des représentants des affiliés, les représentants des exploitants s'abstenant.

Agrément du fondé de pouvoir :

Mme Carole ABAJAS est désignée fondée de pouvoir à compter du 8 août 2013 pour le Directeur général de la CAN.

Le CA entérine la désignation à l'unanimité.

Soumission au CA des dossiers envoyés par la CRA :

L'ensemble des dossiers est validé par le CA.

Fin de la réunion. Prochain CA le 12.12.2013.

E. GROH

PS : Les documents sont accessibles sur le site internet de la Fédération CFTC-CMTE :
www.cftc-cmte.fr